

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

Documents Officiels.

Le *Moniteur* contient :

Un décret relatif à la formation de dix-huit nouveaux régiments de marche ;

Un décret prorogeant jusqu'au 31 décembre l'entrée en franchise des poudres de guerre, artifices, etc. ;

Plusieurs décrets nommant à divers grades dans l'armée et à divers emplois dans la magistrature.

La note suivante, communiquée par le Gouvernement, relate un épisode militaire digne d'être connu :

« Jeudi dernier, un grand convoi de munitions et de projectiles de toute nature, à destination de la place de Langres, se trouvait en détresse à la gare de Châtillon-sur-Seine, par suite de l'occupation de Chaumont et des contrées avoisinantes par les Prussiens.

« Ce convoi était menacé de tomber au pouvoir de l'ennemi, quand M. Ernest Renault, délégué du préfet de la Haute-Marne, prit sous sa responsabilité personnelle toutes les mesures nécessaires pour le conduire à destination. Grâce à son énergie et à son esprit d'initiative, un convoi de trente-huit voitures attelé de 80 chevaux, fut organisé en quelques instants avec trois relais défrayés sur le parcours. Deux heures après le départ du convoi de la gare de Châtillon, l'ennemi s'y présentait en forces pour s'emparer de ces approvisionnements qui achèvent de mettre la place de Langres dans un état formidable de défense.

« Le Gouvernement de la défense nationale adresse à M. Ernest Renault ses vives félicitations pour sa conduite patriotique dans cette circonstance, et remercie la garde nationale d'Auberive et les populations des communes traversées par le convoi, de l'empressement avec lequel elles se sont mises à la disposition de M. Renault, et qui lui a permis de conduire cette entreprise à bonne fin, au milieu de difficultés que tout le monde se représente. »

Chronique Politique.

Nous reproduisons un extrait de la circulaire de M. Gambetta aux préfets, sur le *Bulletin de la République*, dont on parle beaucoup.

Après avoir expliqué les mesures pour faire parvenir et placarder dans les communes le précieux *Bulletin*, le ministre continue :

« Pour assurer au *Bulletin de la République* une publicité plus certaine et plus efficace, j'ai adopté la résolution suivante :

« Tous les dimanches, obligatoirement, et même plusieurs fois dans le cours de la semaine, s'il se peut, l'instituteur de chaque commune devra lire aux habitants réunis, soit à la mairie, soit dans l'école, les principaux articles insérés au *Bulletin de la République*. Les populations devront être prévenues du lieu, du jour et de l'heure choisis pour ces lectures. L'instituteur s'attachera particulièrement à donner connaissance des articles de doctrine ou d'histoire, dont la rédaction a pour objet d'éclairer l'esprit du peuple, de lui ensei-

gner ses droits politiques et sociaux aussi bien que les devoirs qui en sont le corollaire, et de démontrer cette vérité essentielle que la république seule peut assurer, par ses institutions, la liberté, la grandeur et l'avenir de la France.

« Je n'ai pas besoin de faire ressortir la haute importance de cette propagande éminemment moralisatrice. Pendant vingt ans, l'empire a systématiquement travaillé à entretenir le peuple dans l'ignorance et à le corrompre afin d'en faire l'instrument de son despotisme. C'est à nous de relever l'âme de la nation, d'y développer les idées de justice et d'indépendance, le sentiment du patriotisme, les vertus civiques, et de prévenir, par cette régénération intellectuelle et morale, le retour des lamentables catastrophes qui accablent en ce moment la patrie.

« Je ne puis donc que vous inviter à vous concerter immédiatement avec les autorités chargées de représenter l'instruction publique, pour que les maires et les instituteurs reçoivent sans aucun retard toutes les instructions utiles à ce sujet.

« Vous me ferez part, d'une manière spéciale, de la suite qui aura été donnée à la présente circulaire. »

L'INCIDENT RUSSE.

Le grave incident soulevé par le cabinet moscovite suit son cours. La Turquie a reçu l'avis officiel de la dénonciation du traité de 1856, et le général Ignatieff se rend à Constantinople pour y recommencer sans doute les agissements du prince Menschikoff à la veille de la guerre de Crimée.

L'Angleterre ne perd pas son temps. On assure qu'elle aurait déjà groupé l'Autriche et l'Italie pour venir en aide à l'action militaire qu'elle prépare. — Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle arme dans ses ports avec une activité fébrile. Jamais, depuis la guerre d'Orient, on n'avait vu pareil mouvement dans ses arsenaux.

En même temps, lord Granville a transmis à Saint-Petersbourg une dépêche énergique, dans laquelle il conteste absolument à la Russie le droit de s'emanciper des obligations du traité de 1856. Un tel procédé, dit-il, serait la destruction des conditions essentielles de tous les traités.

Nous n'avons pas encore le texte du document ; mais le résumé qu'en donne le télégraphe suffit à faire apprécier sa netteté.

« Le gouvernement de la reine, dit le chef du Foreign-Office, a reçu la communication du prince Gortschakoff avec un profond regret, car elle entame une discussion qui pourrait troubler l'entente cordiale que l'Angleterre a essayé d'entretenir avec la Russie. Il est donc impossible pour le gouvernement de la reine de donner aucune sanction à la démarche annoncée par le prince Gortschakoff.

« Si le gouvernement russe avait proposé à l'Angleterre et aux autres puissances signataires l'examen du traité, pour savoir si ce traité avait déjà été enfreint, si ses termes pèsent trop sur la Russie, ou si quelques-unes de ses stipulations ne sont plus nécessaires pour la protection de la Turquie, l'Angleterre aurait examiné la question, et, quoi qu'il eût pu advenir de

telles négociations, au moins on aurait évité le risque de complications futures et un précédent diplomatique très-dangereux. »

Le ton de cette note est caractéristique, et les formidables armements de l'Angleterre annoncent la résolution formelle de ne pas laisser en souffrance les protestations diplomatiques.

Ces graves complications, loin de nuire à notre défense, peuvent la servir très-utilement, au contraire, si nous savons saisir l'occasion qui s'offre de renouer l'alliance anglaise, et d'associer à notre fortune compromise la puissance et les intérêts de la Grande-Bretagne.

Déjà toutes sortes de bruits courent à Londres, au sujet d'une alliance entre la France et l'Angleterre.

D'après certaines rumeurs, lord Granville lui-même viendrait à Tours s'entendre directement avec la délégation gouvernementale.

Un autre bruit plus douteux encore parle de l'envoi possible d'un corps anglais de 50,000 hommes, avec une artillerie formidable, qui nous apporterait son concours.

Enfin, on assure que le cabinet de Londres aurait offert à l'Autriche de lui faciliter un emprunt de 500 millions sur le marché britannique.

Ces diverses rumeurs, à l'exception de la dernière, n'ont pour le moment aucune vraisemblance ; mais elles peignent bien la situation et indiquent la tendance des esprits. C'est uniquement à ce titre, et comme symptôme moral, que nous les accueillons.

La *Correspondance provinciale* de Berlin, du 18, dit que la communication faite par la Russie produit une vive impression chez les puissances directement intéressées dans le conflit. Elle ajoute que les puissances ne pourront pas se soustraire absolument à la prise en considération d'une modification du traité de Paris.

ÉLECTION DU ROI D'ESPAGNE.

Les Cortès ont procédé hier à l'élection d'un roi. Un seul scrutin a suffi.

Le nombre des votants était de 301.

Le duc d'Aoste a obtenu 191 voix.

Le reste des suffrages opposants, c'est-à-dire 110 s'est réparti de la façon suivante :

La République, 63 ; — le duc de Montpensier, 27 ; — Espartero, 8 ; — le prince Alphonse, fils d'Isabelle, 2 ; — la fille du duc de Montpensier, 1 ; — bulletins blancs, 19.

Sur 301 votants, la majorité nécessaire et minimum était de 151 ; le duc d'Aoste, en réunissant 191 voix, se trouve donc roi d'Espagne par la grâce d'une majorité de 40 suffrages.

Reste à connaître l'accueil que ce vote trouvera dans la nation.

NOUVELLES DE LA GUERRE.

Nous n'avons rien à dire de l'armée de la Loire, mais nos lecteurs ne se méprendront pas sur les causes de notre silence.

Une dépêche prussienne évaluée à 70,000 hommes le total des forces allemandes massées de vant le général d'Aurelles de Paladines.

On mande d'Orléans à la *Liberté* qu'entre Etampes et Chartres, il y a près de 60,000 ennemis sous le commandement du duc de Mecklembourg.

Le correspondant ajoute que le prince-Frédéric-Charles pourrait bien maintenant négliger Lyon pour la Loire. C'est notre préoccupation depuis plusieurs jours.

LE CLERGÉ ET LA GUERRE.

Sous ce titre, la *Patrie* publie des réflexions fort justes qui lui sont principalement inspirées par la noble et patriotique lettre de M^{rs} Freppel aux supérieurs des séminaires. Voici comment s'exprime notre confrère :

« Depuis le commencement de la guerre, nous avons eu maintes fois l'occasion de féliciter le clergé sur ses sentiments et sur sa conduite patriotique. Souvent, en effet, les actes se sont joints aux paroles, et l'on n'a pas oublié notamment ce mandement de M^{rs} l'évêque d'Alger, dans lequel il abandonnait à la cause de la défense nationale la moitié de son traitement.

« Les injures, les injustices, les mesures illégales et révolutionnaires dont le clergé a été victime, ne lui ont arraché aucune plainte, et n'ont en rien refroidi son ardeur pour la cause sacrée de la patrie. Vainement M. Esquiros a chassé les Jésuites de Marseille et de tout le département des Bouches-du-Rhône ; vainement des feuilles locales, qui cherchent leur vie dans le scandale et dans l'insulte, ont poussé certains préfets ultra-révolutionnaires à prendre des décisions analogues ; vainement le vieux réître Garibaldi, — comme l'appelle M. Louis Veuillot, — a poussé la hardiesse jusqu'à malmenager des séminaristes français, bornant là d'ailleurs, les exploits dont il devait étonner l'univers, le clergé ne s'est point plaint, à peine a-t-il protesté, ne voulant pas jeter au milieu de nos malheurs un nouveau sujet de discorde ; à ces persécutions honteuses ou ridicules, il a répondu par des actes éclatants d'abnégation ou de courage.

« Aujourd'hui encore, nous trouvons une nouvelle preuve de l'excellent esprit du clergé dans une lettre que M^{rs} d'Angers vient d'écrire aux supérieurs des séminaires. »

Après avoir publié *in extenso* la lettre de l'évêque d'Angers, la *Patrie* ajoute :

« Cette lettre, les dispositions qu'elle renferme, comme aussi la décision prise, à l'avance, par plusieurs élèves des séminaires, n'ont pas besoin d'éloges. L'attitude de l'évêque et des religieux d'Angers répond efficacement à toutes les déclamations vagues, boursoffrées ou indignes qui traînent dans la bouche ou dans les actes des hommes que le vote du 5 novembre a écrasés à Paris, en attendant que la province les fasse à son tour rentrer dans le néant. M. Flourens, M. Mottu et M. Clémenceau peuvent contraindre les écoles à enlever la croix de leurs salles, cette croix, les élèves des séminaires la porteront en avant des bataillons lancés contre les Prussiens, tandis que MM. Clémenceau, Mottu et Flourens feront tous leurs efforts — heureusement inutiles — pour faciliter l'entrée de Paris aux troupes alliées du roi Guillaume. »

ENCORE UN MYSTÈRE.

On nous raconte, lisons-nous dans la *Gazette de France*, que, durant l'occupation d'Orléans par les Bavares, le général von der Thann requit de la municipalité quatre chevaux pour conduire la maréchale Bazaine qui devait, disait-il, aller de Tours à Versailles par Orléans. Des ordres avaient été donnés à tous les avant-postes pour faire une réception toute particulière de la maréchale.

Le général von der Thann fit même, à cette occasion, une singulière proposition au conseil municipal d'Orléans qu'il voyait très-préoccupé de la situation affreuse où l'excès des réquisitions avait mis la ville : « Faites une réclamation au roi de Prusse, dit le général au maire, et la maréchale Bazaine se chargera de la porter et de la recommander à Versailles. » Le conseil municipal rejeta à l'unanimité la proposition.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

Sous ce titre : GRAVE RÉVÉLATION, l'*Espérance du Peuple* publie ce qui suit :

« Un de nos braves volontaires de l'Ouest, aux paroles duquel on peut ajouter foi entière, signale, dans une lettre que nous recevons à l'instant, une découverte de la plus haute gravité qui vient d'être faite à l'hôpital de Châteaudun.

« Voici ce qui nous est affirmé.

« Parmi les ennemis blessés figure un soldat, déclarant qu'il est RUSSE et non PRUSSE SIEN.

« Ce soldat ajoute que plus de VINGT MILLE Russes sont actuellement mêlés aux armées de Bismark, l'homme de toutes les roueries. »

Si ces assertions sont exactes, le fait en question serait, en effet, de la plus haute gravité. Il importe de ne rien négliger pour l'éclaircir.

— On assure que le général de Failly aurait traversé ces jours derniers la gare de Bellegarde, dans l'Ain, pour passer en Suisse.

— La voiture du général de Thann a été capturée, ainsi que son domestique.

— Une dépêche de Berlin dit qu'on vient d'arrêter un des principaux banquiers de cette capitale, accusé de trahison pour avoir pris part à l'emprunt de guerre français.

— Le chemin de fer d'Orléans à Paris est rétabli jusqu'au delà de Toury; mais les voyageurs ne vont encore que jusqu'à Orléans. Le chemin de Toury est réservé au ministère de la guerre et au transport des ouvriers qui sont réquisitionnés dans le département du Loiret.

— On lit dans l'*Union libérale*, de Tours :

« Un accident terrible est arrivé vendredi à Vineuil (Loir-et-Cher) :

« Un jeune homme, Rémi Honoré, était de faction au poste de Vineuil, lorsqu'une patrouille composée de quelques-uns de ses amis s'avance.

« Honoré, qui avait armé son fusil, au moment où il avait aperçu la patrouille, eut la maladresse de mettre en joue, en plaisantant, le caporal, et de lâcher la détente.

« L'arme était chargée à plomb.

« Le coup partit et alla frapper grièvement deux hommes, le premier au flanc gauche, le second à la face.

« Le poste sortit aussitôt; on entoura les blessés. Pendant ce temps, le malheureux factionnaire, redoutant les suites de sa maladresse, courut chez lui et se tua.

« Voilà l'inconvénient de mettre entre les mains d'imprudents des armes chargées. »

LES ATELIERS D'ARMES.

Nous apprenons avec la plus vive satisfaction, dit le *Courrier de la Rochelle*, que des ateliers de transformation d'armes vont être

établis à la Rochelle et dans diverses autres villes du département.

L'Etat vient d'avoir une preuve de plus des ressources considérables qu'il peut trouver dans le concours individuel. De toutes parts, les chefs d'usines et les corps de métiers ont répondu avec un patriotique empressement à son appel. Aussi, grâce à ce puissant auxiliaire, notre département sera-t-il en mesure, dans une dizaine de jours, de transformer quotidiennement un millier d'anciens fusils en armes perfectionnées.

Chronique Locale et de l'Ouest.

A l'occasion de la délibération prise par le conseil municipal, dans sa séance du 14 courant, aux termes de laquelle le solde du contingent à fournir par la ville de Saumur dans les frais d'habillement, d'équipement et d'armement des mobilisés, doit être couvert au moyen d'une imposition extraordinaire, recouvrable en 1870, l'administration municipale a reçu une pétition signée d'un grand nombre de citoyens qui demandent que la voie de l'emprunt soit tentée avant de recourir à l'imposition extraordinaire.

Ce n'est qu'à regret que l'administration a proposé ce dernier moyen. Désireuse de donner satisfaction à toutes les demandes qui peuvent être fondées, l'administration prie les signataires de la pétition et toutes autres personnes qui voudraient souscrire à un emprunt de s'inscrire à la mairie avant le 21 courant.

L'emprunt à réaliser serait de 52,000 francs au lieu de 47,000, chiffre indiqué par erreur.

Des obligations de 100 fr. seraient émises, remboursables par séries à partir du 1^{er} décembre 1875 en quatre annuités.

L'intérêt serait payé à 5 0/0, à partir du 1^{er} décembre 1870.

Le montant des souscriptions devrait être versé à la caisse du receveur municipal avant le 1^{er} décembre prochain.

Si l'emprunt est couvert par les souscriptions faites avant le 21 novembre courant, l'administration s'empresse de réunir le conseil municipal pour le consulter sur la substitution de l'emprunt à l'imposition extraordinaire déjà votée.

Au cas contraire, l'imposition extraordinaire sera définitivement maintenue.

(Communiqué.)

Monsieur le Rédacteur,

J'ai recours à la publicité de votre journal, pour émettre quelques réflexions au sujet de la discussion qui a eu lieu, lundi soir, au sein de la commission municipale, sur les ressources que la ville est appelée à se créer pour subvenir aux dépenses nécessitées pour l'armement et l'équipement des mobiles et mobilisés.

L'exposé qu'a fait l'honorable citoyen, faisant fonctions de maire, sur la nécessité de frapper un impôt extraordinaire comme seul moyen pratique de trouver de suite l'argent nécessaire, ne m'a pas convaincu, et je crois que, vu les circonstances actuelles, un emprunt serait préférable, lors même qu'il serait plus onéreux. Mais là n'est pas le sujet que je me suis proposé, et mon seul but aujourd'hui est de combattre la répartition de cet impôt qui, selon le vote de la commission municipale, doit porter sur les quatre contributions, ce qui veut dire que presque les 2/3 seront payés par les commerçants et les industriels.

Je n'ai pas besoin de dire combien les patentes sont déjà chargées, car nul n'ignore que depuis nombre d'années cet impôt donne à l'Etat tout ce qu'il peut rendre; peut-on dès lors admettre qu'on puisse venir l'augmenter encore de 35 0/0, dans un moment aussi critique que celui que nous traversons, alors que toutes les affaires sont arrêtées et que commerçants et industriels ne peuvent déjà faire face à leurs engagements ?

Si on comprend que dans les moments de calme et de prospérité, celui qui produit puisse

donner à l'Etat une partie de sa production, il est difficile d'admettre que lorsque cette production cesse, ce même producteur doit payer davantage encore. Le vouloir, c'est le faire sortir de la loi commune et de la légalité.

S'il était nécessaire, je pourrais, à l'appui de ce que j'avance, invoquer la loi elle-même, qui a prévu le cas où le patenté cesse forcément son industrie et l'admet alors à se faire décharger de tout ou partie de sa patente. Je suis donc fondé à dire que l'impôt sur les patentes a été créé pour les temps de prospérité, c'est-à-dire dire alors que chacun produit, et qu'il n'est pas équitable de l'augmenter, et surtout dans d'aussi larges proportions, quand les affaires sont anéanties.

Lorsqu'il s'agit d'établir un impôt nouveau comme celui qui nous occupe, l'équité veut que chacun y contribue dans la mesure de ses moyens et proportionnellement à ce qu'il possède. Pour y arriver, il n'y a selon moi qu'un moyen, c'est qu'il soit réparti sur les trois contributions foncières, mobilières et des portes et fenêtres; alors chacun sera atteint en proportion équivalente à sa fortune.

Il y aurait encore beaucoup à dire à ce sujet, mais je comprends que cette lettre a déjà un trop grand développement, et je m'arrête.

Recevez, je vous prie, etc.

FORGE FILS.

Saumur, le 16 novembre 1870.

P. S. Je sais à n'en pouvoir douter que les fonds dont la ville a besoin ont été mis à sa disposition, et qu'elle les a refusés. Pourquoi cette préférence de la commission municipale pour un impôt aussi extraordinaire, quand elle avait la facilité d'un emprunt ?

Notre courte réflexion sur la décision prise par le conseil municipal, à l'occasion d'une procession projetée pour dimanche prochain, n'est pas du goût du *Phare de la Loire*. Comme nous n'avons nullement l'intention de convertir M. Frédéric Auterive, que nous lui reconnaissons parfaitement le droit de penser tout ce que bon lui semblera et même de ne pas penser du tout, nous ne reproduirons pas pour les discuter ses bonnes raisons contre les processions, lesquelles raisons sont extraites du vieux répertoire à l'usage des libres-penseurs; mais, pour nos lecteurs, nous donnerons quelques lignes de l'*Union de l'Ouest*, qui rappellent un fait récent que les catholiques d'Angers ont laissé s'accomplir en toute liberté.

« A Angers, dit l'*Union de l'Ouest*, on n'a pas empêché quelques chauds républicains d'embarrasser la voie publique, sous le spécieux prétexte de porter à M. le préfet une Adresse qui ne gagnait rien à être présentée avec grand renfort de drapeaux, de chants et de cris patriotiques. Il est vrai que l'administration approuvait la procession républicaine, mais qu'elle n'approuve pas la procession catholique, — et que le bon plaisir de l'administration est toute la mesure de la liberté dont nous devons jouir provisoirement (?) sous la république.

« Naturellement, M. le préfet répondra qu'il n'a point dicté la décision du conseil municipal de Saumur, et qu'il s'en lave les mains.

« Toujours est-il que les catholiques de Saumur n'iront pas en procession à N.-D. des Ardilliers, tandis que les prétendus républicains d'Angers vont, quand ils veulent, en procession à la Préfecture. »

18 nov 1870
Un escadron du 4^e lanciers en formation à Saumur est parti hier matin. Il est parfaitement monté et équipé.

Il se forme dans notre ville un régiment de marche de gendarmerie. Chaque jour il nous arrive un grand nombre d'hommes de cette arme.

Le Comité des Dames angevines donne avis aux familles que, chaque semaine, un messenger digne de toute confiance partira d'Angers, à destination de l'un ou de l'autre des

bataillons de mobiles de Maine-et-Loire (29^e régiment). Ce messenger emportera les vêtements, le linge, etc., que les familles voudront faire passer à leurs enfants.

Un premier départ aura lieu le 23 pour le 1^{er}, le 2^e et le 3^e bataillon.

Un autre départ aura lieu le 26 pour le 4^e et 6^e bataillon.

On est prié de remettre les envois, aussi réduits que possible, à l'Evêché, tous les jours, de 2 heures à 4 heures, et le samedi, de midi à 6 heures. On est prié d'écrire très-lisiblement sur le paquet, le nom du destinataire, sa compagnie et son bataillon. Les envois de liquides ne sont pas acceptés.

VILLE DE SAUMUR.

ARRÊTÉ.

Le Maire de Saumur,

Considérant qu'aux termes de l'art. 45 de la loi organique du 26 messidor an IX et 28 germinal an X, aucune cérémonie religieuse ne doit avoir lieu hors des édifices consacrés au culte catholique, dans les villes où il y a des temples destinés à différents cultes;

Considérant que dans la ville de Saumur il existe un oratoire protestant;

Considérant que dans les circonstances actuelles, des désordres et des conflits pourraient résulter de cérémonies religieuses faites en dehors des églises;

Vu 1^o : les lois précitées;

2^o L'ordonnance, en conseil d'Etat, du 1^{er} mars 1842;

Vu la délibération du conseil municipal, du 4 novembre courant;

Arrête :

Art 1^{er}. Toute cérémonie religieuse en dehors des édifices consacrés au culte, sauf ce qui a trait aux funérailles, est provisoirement interdite.

Art. 2. M. le commissaire de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saumur, ce 16 novembre 1870.

Le Maire de Saumur,

BODIN.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Tours, 18 nov. 12 h. 20 soir.

Intérieur à préfets et sous-préfets.

Prussiens ont subitement abandonné investissement d'Auxonne, et évacué St-Jean-de-Losne.

Ils nous ont attaqué en Beauce, à Landelles; ils ont eu 20 hommes hors de combat; nous avons gardé nos positions et ils se sont repliés sur Courville.

Ils ont en même temps attaqué Dreux. Un combat de 3 heures a eu lieu sous cette ville. L'ennemi occupe la hauteur de Cherezy.

Avant-hier, francs-tireurs et chasseurs ont surpris de la cavalerie ennemie à Vialon, tué une vingtaine de hussards, blessé dix, fait prisonniers quatre. Hier matin, encore, ils ont rencontré un escadron auquel ils ont tué et blessé quelques hommes.

Le 16, dans les Ardennes, entre Lonny et Harcy, 300 mobiles et 100 francs-tireurs ont eu engagement sérieux avec 2,500 ennemis, ayant artillerie; avons eu 3 tués, 12 blessés; pertes de l'ennemi beaucoup plus considérables.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

POUR ÉVITER
LES CONTREFAÇONS

DU
CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom.

P. GODET, propriétaire-gérant.